

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance spéciale tenue ce **vingtième jour de octobre 2008 à 19h00** au lieu ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur André Bergeron

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juairé est également présent.

Cette séance spéciale a été convoquée par le Maire, Monsieur Gilles Fortier et **avis spécial** a été signifié à chacun des membres selon la Loi.

08-10-339

Demande de dérogation mineure – Christine Nault

ATTENDU QUE ce garage a été construit en 1986 suite à un permis de construction;

ATTENDU QUE ce garage existe depuis plus de 20 ans.

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 163, rue Rivard la demande de dérogation mineure présentée par Madame Nault afin de régulariser pour le garage existant une marge latérale de 0,42 mètre au lieu de 0,75 mètre, ce qui représente une dérogation de 0,33 mètre p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

19h05 Arrivé du conseiller Me Serge Bizier

08-10-340

Demande dérogation mineure – Martin Lizotte et Annie Leblanc

ATTENDU QUE les propriétaires désirent construire un garage privé accessoire à la résidence ;

ATTENDU QUE l'architecture de cette résidence ne permet pas de construire un garage annexe à celle-ci.

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 225, rue Fréchette la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Lizotte et Madame Leblanc afin de permettre la construction d'un garage privé avec une marge avant de 3,3 mètres au lieu de 7,5 mètres le long de la rue Lecomte ce qui représente une dérogation de 4,20 mètres p/r à la réglementation en vigueur et comme condition, une haie de cèdre

doit être plantée dans la ligne arrière et dans la ligne du côté de la rue Lecomte à partir au minimum de la façade du garage.

ADOPTÉE

08-10-341

Avis de motion – Modification du règlement no 2003-65 concernant la tarification de service des loisirs – Certains tarifs de glace

Avis de motion est donné par le conseiller Me Serge Bizier, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance régulière, spéciale ou ajournée un règlement modifiant le règlement no 2003-65 concernant la tarification de service des loisirs afin de réviser certains tarifs de glace.

08-10-342

Levée de la séance spéciale

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, la séance spéciale est unanimement levée.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière